

TABLE DIVISIONNAIRE

(Renvoi aux pages du Code pénal)

LIVRE Ier

Des infractions et de la répression en général

- Chap. Ier. - Des infractions (Art. 1 à 6)
- Chap. II. - Des peines applicables aux personnes physiques (Art. 7 à 33)
 - Sect. Ire.- Des peines criminelles (Art. 7 à 13)
 - Sect. II. - Des peines correctionnelles (Art. 14 à 24)
 - Sect. III. - Des peines de police (Art. 25 à 26)
 - Sect. IV. - De l'amende (Art. 27 à 30)
 - Sect. V. - De la confiscation spéciale (Art. 31 à 32-1)
 - Sect. VI. - Dispositions générales (Art. 33)
- Chap. II-1 – Des peines applicables aux personnes morales (Art. 34 à 40)
- Chap. III. - Des autres condamnations qui peuvent être prononcées pour crimes, délits et contraventions (Art. 44 à 50)
- Chap. IV. - De la tentative de crime ou de délit (Art. 51 à 53)
- Chap. V. - De la récidive (Art. 54 à 57-3)
- Chap. VI. - Du concours de plusieurs infractions (Art. 58 à 65)
- Chap. VII. - De la participation de plusieurs personnes au même crime ou délit (Art. 66 à 69)
- Chap. VIII.- Des causes de justification, d'irresponsabilité ou d'atténuation de la responsabilité et d'excuse (Art. 70 à 72)
- Chap. IX. - Des circonstances atténuantes (Art. 73 à 85)
- Chap. X. - De l'extinction des peines (Art. 86 à 99)
- Dispositions générales (Art. 100 à 100-1)

LIVRE II

Des infractions et de leur répression en particulier

Titre Ier. - Des crimes et des délits contre la sûreté de l'Etat (Art. 101 à 136)

- Chap. Ier. - Des attentats et des complots contre le (Roi) Grand-Duc, contre la famille royale grand-ducale et contre la forme du Gouvernement (Art. 101 à 112)
- Chap. I-1 - Des attentats contre les personnes jouissant d'une protection Internationale (Art. 112-1)
- Chap. II. - Des crimes et des délits contre la sûreté extérieure de l'Etat (Art. 113 à 123octies)
- Chap. III. - Des crimes contre la sûreté intérieure de l'Etat (Art. 124 à 135)
- Chap. III-1.- Du terrorisme (Art. 135-1 à 135-10)
 - Sect. Ire. - Des infractions à but terroriste (Art. 135-1 à 135-8)
 - Sect. II. – Des attentats terroristes à explosif (Art. 135-9 à 135-10)
- Disposition commune au présent titre (Art. 136)

Titre II. - Des crimes et des délits qui portent atteinte aux droits garantis par la Constitution (Art. 137 à 159)

- Chap. Ier. - Des délits relatifs à l'exercice des droits politiques (Art. 137 à 141)
- Chap. II. - Des délits relatifs au libre exercice des cultes (Art. 142 à 146)
- Chap. III. - Des atteintes portées par des fonctionnaires publics aux droits garantis par la Constitution (Art. 147 à 159)

Titre III. - Des crimes et des délits contre la foi publique (Art. 160 à 232bis)

- Chap. Ier. - De la fausse monnaie (Art. 160 à 172)
- Chap. II. - De la contrefaçon ou falsification des signes monétaires sous forme de billets, des titres luxembourgeois ou étrangers, représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières et des instruments de paiement corporels protégés contre les imitations ou les utilisations frauduleuses, autres que des signes monétaires sous forme de billets (Art. 173 à 178)
- Chap. III. - De la contrefaçon ou falsification des sceaux, timbres, poinçons, marques, etc. (Art. 179 à 191)
- Disposition commune aux trois chapitres précédents (Art. 192 à 192-2)
- Chap. IV. - Des faux commis en écritures et dans les dépêches télégraphiques (Art. 193 à 214)
 - Sect. Ier. - Des faux en écritures authentiques et publiques, en écritures de commerce ou de banque et en écritures privées (Art. 194 à 197)
 - Sect. II. - Des faux commis dans les passeports, permis de chasse ou de pêche, livrets, feuilles de routes, certificats et attestations (Art. 198 à 210)
 - Sect. III. - Des faux commis dans les dépêches télégraphiques (Art. 211 à 212)
- Dispositions communes aux quatre chapitres précédents (Art. 213 à 214)
- Chap. V. - Du faux témoignage et du faux serment (Art. 215 à 226)
- Chap. VI. - De l'usurpation de fonctions, de titres ou de nom (Art. 227 à 232bis)

Titre IV. - Des crimes et des délits contre l'ordre public, commis par des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions ou par des ministres des cultes dans l'exercice de leur ministère (Art. 233 à 266)

- Chap. Ier. - De la coalition des fonctionnaires (Art. 233 à 236)
- Chap. II. - De l'empiétement des autorités administratives et judiciaires (Art. 237 à 239)
- Chap. III. - Du détournement, de la destruction d'actes ou de titres, de la concussion, de la prise illégale d'intérêts, de la corruption, du trafic d'influence, et des actes d'intimidation commis contre les personnes exerçant une fonction publique (Art. 240 à 253)
- Chap. IV. - Des abus d'autorité (Art. 254 à 259)
- Disposition commune aux chapitres précédents (Art. 260)
- Chap. V-1.- Des actes de torture (Art. 260-1 à 260-4)
- Chap. V. - De l'exercice de l'autorité publique illégalement anticipé ou prolongé (Art. 261 à 262)
- Chap. VI. - De quelques délits relatifs à la tenue des actes de l'état civil (Art. 263 à 265)
- Disposition particulière (Art. 266)
- Chap. VII. - Des infractions commises par les ministres des cultes dans l'exercice de leur ministère (Art. 267 à 268)

Titre V. - Des crimes et des délits contre l'ordre public commis par des particuliers (Art. 269 à 321)

- Chap. Ier. - De la rébellion et de la sédition (Art. 269 à 274-1)
- Chap. II. - Des outrages et des violences envers les ministres, les membres de la Chambre des députés, les dépositaires de l'autorité ou de la force publique (Art. 275 à 282)
- Chap. III. - Du bris de scellés (Art. 283 à 288)
- Chap. IV. - Des entraves apportées à l'exécution des travaux publics (Art. 289 à 291)
- Chap. V. - Des crimes et des délits des fournisseurs (Art. 292 à 298)
- Chap. VI. - De la publication ou de la distribution d'écrits sans indication du nom et du domicile de l'auteur ou de l'imprimeur (Art. 299 à 300)
- Chap. VII. - Des infractions aux lois et règlements sur les loteries, les maisons de jeu et les maisons de prêt sur gage (Art. 301 à 308)
- Chap. VIII.- Des infractions relatives à l'industrie, au commerce et aux enchères publiques (Art. 309 à 314-1)
- Chap. IX. - De quelques autres infractions à l'ordre public (Art. 315 à 321)
 - Sect. Ier. - Des infractions aux lois sur les inhumations (Art. 315)

Sect. II. - Des infractions aux lois et règlements relatifs aux armes prohibées
(Art. 316 à 318)

Sect. III. - Des fausses alertes (Art. 319 à 321)

Titre VI. - Des crimes et des délits contre la sécurité publique (Art. 322 à 347)

Chap. Ier. - De l'association formée dans le but d'attenter aux personnes ou aux propriétés et de l'organisation criminelle (Art. 322 à 326)

Chap. II. - Des menaces d'attentat et des offres ou propositions de commettre certains crimes (Art. 327 à 331)

Chap. III. - De l'évasion des détenus (Art. 332 à 337)

Chap. IV. - De la rupture de ban et de quelques recèlements (Art. 338 à 341)

Chap. V. - Des délits contre la sécurité publique, commis par des vagabonds ou des mendiants (Art. 342 à 347)

Titre VII. - Des crimes et des délits contre l'ordre des familles et contre la moralité publique (Art. 348 à 391ter)

Chap. Ier. - De l'avortement (Art. 348 à 353-1)

Chap. II. - De l'exposition et du délaissement d'enfants (Art. 354 à 360)

Chap. III. - Des crimes et délits tendant à empêcher ou à détruire la preuve de l'état civil de l'enfant (Art. 361 à 366)

Dispositions particulières (Art. 367 à 367-2)

Chap. IV. - De l'enlèvement des mineurs (Art. 368 à 371-1)

Chap. V. - De l'attentat à la pudeur et du viol (Art. 372 à 378)

Chap. VI. - De l'exploitation de la prostitution et du proxénétisme (Art. 379 à 382)

Chap. VI-I.- De la traite des êtres humains (Art. 382-1 à 382-3)

Chap. VII. - Des outrages publics aux bonnes mœurs (Art. 383 à 386)

Chap. VIII. - De la bigamie (Art. 387 à 391)

Chap. IX. - De l'abandon de famille et de l'insolvabilité frauduleuse (Art. 391bis à 391ter)

Titre VIII.- Des crimes et des délits contre les personnes (Art. 392 à 460)

Chap. Ier. - De l'homicide et des lésions corporelles volontaires (Art. 392 à 417)

Sect. Ire. - Du meurtre et de ses diverses espèces (Art. 393 à 397-1)

Sect. II. - De l'homicide volontaire non qualifié meurtre et des lésions corporelles volontaires (Art. 398 à 410)

Sect. II-1.- Les abstentions coupables (Art. 410-1 à 410-2)

Sect. III. - Du meurtre, des blessures et des coups excusables (Art. 411 à 415)

Sect. IV. - De l'homicide, des blessures et des coups justifiés (Art. 416 à 417)

Chap. II. - De l'homicide et des lésions corporelles involontaires (Art. 418 à 422)

Chap. III. - Du duel (Art. 423 à 433)

Chap. IV. - Des attentats à la liberté individuelle et à l'inviolabilité du domicile, commis par des particuliers (Art. 434 à 442)

Chap. IV-1.- De la prise d'otages (Art. 442-1)

Chap. IV-2.- Du harcèlement obsessionnel (Art. 442-2)

Chap. V. - Des atteintes portées à l'honneur ou à la considération des personnes (Art. 443 à 452)

Disposition particulière (Art. 453)

Chap. VI. - Du racisme, du révisionnisme et d'autres discriminations (Art. 454 à 457-4)

Chap. VI bis.- De quelques autres délits contre les personnes (Art. 458 à 460)

Titre IX. - Crimes et délits contre les propriétés (Art. 461 à 550)

Chap. Ier. - Des vols et des extorsions (Art. 461 à 488)

Sect. Ire. - Des vols commis sans violences ni menaces (Art. 463 à 467)

Sect. II. - Des vols commis à l'aide de violences ou menaces et des extorsions (Art. 468 à 476)

Sect. III. - De la signification des termes employés dans le présent chapitre (Art. 477 à 487)

- Disposition particulière (Art. 488)
- Chap. II. - Des fraudes (Art. 489 à 509-7)
 - Sect. Ire. - De la banqueroute (Art. 489 à 490)
 - Sect. II. - Des abus de confiance (Art. 491 à 495)
 - Sect. III. - De l'escroquerie et de la tromperie (Art. 496 à 504))
 - Sect. IV. - Du recèlement des objets obtenus à l'aide d'un crime ou d'un délit (Art. 505 à 506)
 - Sect. V. - De l'infraction de blanchiment (Art. 506-1 à 506-8)
 - Sect. VI. - De quelques autres fraudes (Art. 507 à 509)
 - Sect. VII. - De certaines infractions en matière informatique (Art. 509-1 à 509-7)
- Chap. III. - Destructures, dégradations, dommages (Art. 510 à 550)
 - Sect. Ire. - De l'incendie (Art. 510 à 520)
 - Sect. II. - De la destruction des constructions, des machines à vapeur et des appareils télégraphiques (Art. 521 à 525)
 - Sect. III. - De la destruction ou dégradation des tombeaux, monuments, objets d'art, titres, documents ou autres papiers (Art. 526 à 527)
 - Sect. IV. - De la destruction ou détérioration de denrées, marchandises ou autres propriétés mobilières (Art. 528 à 534)
 - Sect. V. - Destructures et dévastations de récoltes, plantes, arbres, greffes, grains et fourrages, destruction d'instruments d'agriculture (Art. 535 à 537)
 - Sect. VI. - De la destruction des animaux (Art. 538 à 542)
 - Sect. VII. - Dispositions communes aux précédentes sections (Art. 543 à 544)
 - Sect. VIII.- De la destruction de clôtures, du déplacement ou de la suppression des bornes et des pieds corniers (Art. 545 à 546)
 - Sect. IX. - Destructures et dommages causés par les inondations (Art. 547 à 550)

- Titre X. - Des contraventions** (Art. 551 à 567)
- Chap. Ier. - Des contraventions de première classe (Art. 551 à 554)
 - Chap. II. - Des contraventions de deuxième classe (Art. 555 à 558)
 - Chap. III. - Des contraventions de troisième classe (Art. 559 à 562)
 - Chap. IV. - Des contraventions de quatrième classe (Art. 563 à 564)
 - Dispositions communes aux quatre chapitres précédents (Art. 565 à 566)
 - Disposition transitoire (Art. 567)

Table divisionnaire

Table chronologique des lois modificatives

Table alphabétique

TABLE CHRONOLOGIQUE

des lois modificatives du Code pénal

(Renvoi aux articles du Code pénal)

- 1881, 6 avril
- Loi - falsification des denrées et boissons alimentaires - art. 454; 455; 456; 457; 501 à 503; 561.
- 1892, 15 mars
- Loi - destruction des insectes et des végétaux nuisibles à l'agriculture - art. 552.
- 1898, 10 juin
- Loi - répression des atteintes à la liberté du travail - art. 310.
- 1921, 8 février
- Loi - augmentation du taux des amendes - art. 83; 84; 85; 566.
- 1924, 31 juillet
- Loi - modification de la loi électorale - art. 139; 140.
- 1927, 23 mai
- Loi - publications obscènes - art. 383; 384.
- 1934, 22 mars
- Loi - modification - art. 316; 317.
- 1935, 29 juin
- Loi - protection morale de l'enfance - art. 385bis.
- 1936, 11 mai
- Loi - abrogation - art. 310.
- 1938, 27 mai
- Loi - modification - art. 491, al. 2.
- 1939, 11 janvier
- Loi - faux - art. 198; 199; 199bis.
- 1943, 14 juillet
- Arr. g.-d. - crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat - art. 113 à 123quinquies.
- 1944, 7 juillet
- Arr. g.-d. - crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat - art. 123quinquies.
- 6 novembre
- Arr. g.-d. - rectificatif - art. 122 - rétroactivité - art. 121bis; 122; 123ter.
- 14 décembre
- Arr. g.-d. - crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat - art. 123ter; 123sexies; 123septies; 123octies.
- 1946, 30 avril
- Loi - répression de la collaboration économique avec l'ennemi - art. 113; 115; 118ter.
- 1947, 21 mars
- Loi - pêche - art. 539.
- 25 juillet
- Loi - augmentation du taux des amendes - art. 83; 84; 85; 566.

1960, 30 juillet
- Loi - protection des secrets intéressant la sécurité extérieure de l'Etat - art. 120octies.

1965, 26 février
- Loi - protection des animaux - art. 561.

1967, 4 juillet
- Loi - faux témoignages - art. 221bis; 222.
- Loi - modification - art. 264; 265.

14 novembre
- Loi - modification - art. 186; 187; 228.

1968, 1er avril
- Loi - prostitution et proxénétisme - art. 379; 379bis, 380 à 382; 563, 9°.

28 mai
- Loi - contrôle des voyageurs dans les établissements d'hébergement - art. 555.

1971, 12 novembre
- Loi - protection de la jeunesse - art. 369bis; 372bis; 401bis.

1972, 29 mars
- Loi - contrat d'auteur - art. 191.

2 juin
- Loi - liberté conditionnelle - art. 100.

23 juin
- Loi - emblèmes nationaux - art. 232bis.

12 décembre
- Loi - droits et devoirs des époux - art. 507.

1974, 11 novembre
- Loi - abrogation - art. 387 à 390.

1975, 19 novembre
- Loi - augmentation du taux des amendes - art. 38; 83; 84; 85; 566.

1977, 20 avril
- Loi - jeux de hasard - art. 305.

7 juillet
- Loi - modification - art. 461.

25 novembre
- Loi - abandon de famille - art. 391bis.

1978, 19 mai
- Loi - modification - art. 269.
- Loi - fausse alerte - art. 319.

15 novembre
- Loi - avortement - art. 348 à 353-1.

1979, 15 mars
- Loi - statut monétaire du Grand-Duché - art. 173 à 175; 180.

20 juin
- Loi - abolition de la peine de mort - art. 7 à 11.

- 1980, 2 juillet
- Loi - modification - art. 491, al. 2.
- 9 août
- Loi - discrimination sociale, - art. 454; 455.
- 1982, 29 novembre
- Loi - enlèvement des mineurs et prise d'otages - art. 368 à 371-1; 442-1.
- 1983, 15 mars
- Loi - armes et munitions - art. 316; 317.
- Loi - protection et bien-être des animaux - art. 561.
- 10 mai
- Loi - modification - art. 209-1; 220.
- 20 mai
- Loi - création de l'Institut Monétaire Luxembourgeois - art. 171; 173; 180.
- 1984, 12 mars
- Loi - insolvabilité frauduleuse - art. 391ter.
- 29 juin
- Loi - modification - art. 327 à 331; 470.
- 10 novembre
- Loi - complétant - art. 379ter à 379septies.
- 1985, 13 décembre
- Loi - abstention fautive - art. 410-1; 410-2; 556, 5°.
- 1986, 31 juillet
- Loi - instruction contradictoire - art. 563, 6°.
- 1989, 9 juin
- Loi - déchéance du droit de vote - art. 32; 378; 381; 489.
- 7 juillet
- Loi - contrainte par corps - art. 40; 40-1; 48.
- 1990, 20 mars
- Loi - introduction - art. 367-1.
- 1992, 21 juillet
- Loi - faillite, actes de commerce, abus de biens sociaux - art. 314-1.
- 10 août
- Loi - protection de la jeunesse - art. 371-1; 372; 372bis; 375; 378.
- 1993, 15 juillet
- Loi - lutte contre la criminalité économique et la fraude informatique - art. 309; 496; 496-1 à 496-3; 498; 509-1 à 509-7; 528; 559.
- 27 juillet
- Loi - intégration des étrangers - art. 456.
- 1994, 13 juin
- Loi - régime des peines - art. 7 à 43; 56; 60; 63; 72; 73 à 85; 88 à 90; 94; 97; 98; 100-1; 325; 338; 566.
- 1996, 8 juillet
- Loi - modification - art. 61; 63.

- 1997, 19 juillet
- Loi - incrimination du racisme, du révisionnisme et d'autres discriminations - art. 444; 450, al. 1^{er}; 453; 454 à 457-4.
- 1998, 11 août
- Loi - blanchiment d'argent - art. 324bis; 324ter; 506-1 à 506-7.
- 1999, 31 mai
- Loi - exploitation sexuelle des enfants - art. 379; 379bis; 383; 384; 385; 385bis.
- 2000, 24 avril
- Loi - torture - art. 260-1 à 260-4.
- 8 août
- Loi - modification - art. 71 à 71-2.
- 14 août
- Loi - commerce électronique - art. 196, 197, 487, 488, 498, 505, 509-1 à 509.5.
- 2001, 15 janvier
- Loi - corruption d'agents publics - art. 240; 241; 243 à 253.
- 30 mars
- Loi - protection des intérêts financiers des Communautés Européennes - art. 496-2 à 496-4.
- 14 juin
- Loi - blanchiment, dépistage, saisie et confiscation des produits du crime - art. 32-1, 506-1.
- 1^{er} août
- Loi - basculement en euro - art. 9; 16; 26; 30; 76; 77; 78; 566.
- 2002, 13 janvier
- Loi - répression du faux-monnayage - art. 160 à 170 ; 173 à 178; 180; 184 à 187-1; 192 à 192-2; 213; 214; 501; 504.
- 14 avril
- Loi - adoption internationale et protection des enfants - art. 367-2.
- 2003, 7 juillet
- Loi - modification - art. 52, 376 476.
- 12 août
- Loi - répression du terrorisme - art. 135-1 à 135-8, 506-1.
- 8 septembre
- Loi - violence domestique - art. 329; 330-1; 377; 409; 413; 438-1; 439; 448.
- 2004, 8 juin
- Loi - liberté d'expression dans les médias - art. 66 ; 274-1 ; 385-1 ; 443 ; 444 ; 450.
- 15 juin
- Loi - service de renseignement de l'Etat - art. 120octies.
- 12 novembre
- Loi - blanchiment et financement du terrorisme - art. 506-1.
- 2005, 23 mai
- Loi - corruption - art. 252 ; 310 ; 310-1
- 2006, 10 novembre
- Loi - contrefaçon de moyens de paiement - art.175 ; 176 ; 180 ; 509-4.

2006, 28 novembre

- Loi - modification - art. 454 ; 455 ; 457.

2007, 1er août

- Loi - confiscation - art. 31 ; 32-1

21 décembre

- Loi - modification - art. 455

2008, 29 février

- Loi – récidive en matière de faux-monnayage - art. 57-1

17 juillet

- Loi - blanchiment et financement du terrorisme - art. 506-1

29 août

- Loi - libre circulation des personnes et immigration - art. 346 ; 563

2009, 13 mars

- Loi - traite des êtres humains - art. 71-2 ; 379 ; 379bis ; 382-1 à 382-3 ; 506-1

16 mars

- Loi - euthanasie et assistance au suicide - art. 397-1

5 juin

- Loi - harcèlement obsessionnel - art. 442-2

6 octobre

- Loi - victimes d'infractions pénales - art. 7 ; 14 ; 100 ; 378 ; 381 ; 386

3 décembre

- Loi - méthodes particulières de recherche - art. 458-1

2010, 3 mars

- Loi - responsabilité pénale des personnes morales - art. 7 ; 14 ; 25 ; 34 à 40 ; 57-2 ; 57-3 ; 75-1 ; 86

27 octobre

- Loi - blanchiment et financement du terrorisme - art. 32-1 ; 112-1 ; 135-2 ; 135-3 ; 135-5 à 135-10 ; 198 à 201 ; 205 ; 206 ; 209 ; 210 ; 506-1 ; 506-8

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIERES

(Renvoi aux articles du Code pénal)

Abandon.

- d'armes, d'instruments etc., 552, 2°.
- de famille, 391bis.

Abstentions coupables, 410-1; 410-2.

Abus d'autorité, 254 à 257; 260.

Abus de confiance, 491 à 493.

Actes de l'état civil, 263 à 265.

Actions, obligations, etc., (contrefaites ou falsifiées) 174 à 178; 192 à 192-2; 213; 214.

Administration de substances nuisibles, 402 à 405; 410; 421.

Adoption, 367-2.

Affiches lacérées, 560, 1°; 562.

Altération (Voir également Dégradation, Destruction, Détérioration).

- de clés, 488.
- causée par des inondations, 547 à 550.
- de marchandises et de matières premières, 533.
- de monnaies, 162, 163; 168 à 170; 192 à 192-2; 213; 214.

Amendes, 7; 9; 14; 16; 25; 26; 27 à 30; 77; 78.

Animaux.

- divagation, 556, 2°; 559, 2°.
- mort ou blessures involontaires, 559, 2°, 3°, 4°.
- mort ou blessures volontaires, 538 à 543; 557, 5°; 563, 4°; 564.
- passage sur le terrain d'autrui, 552, 6°, 7°; 556, 6°, 7°; 560, 3°.

Appropriation illégale d'un trésor, 508.

Armes.

- définition, 135; 482.
- portées contre le Grand-Duché, 113.
- armoiries, drapeaux, etc., usage non autorisé, 232bis.

Arrestation illégale et arbitraire, 147; 434 à 438.

Assassinat, 392; 394.

Assistance au suicide, 397-1.

Association de malfaiteurs, 322 à 326.

Atteinte à l'honneur ou à la considération des personnes, 443 à 452.

Attentat.

- contre le Grand-Duc, sa famille et la forme du Gouvernement, 101 à 112; 131; 133.
- à la liberté individuelle et à l'inviolabilité du domicile par des particuliers, 434 à 442.
- à la pudeur, 372 à 374; 377; 378.

Attestation (fausse), 209-1.

Auteur d'un crime ou délit, 66.

Avortement, 348 à 353-1.

Banqueroute, 489; 490.

Bans de vendange, 556, 8°.

Bénédiction nuptiale, 267.

Bigamie, 391.

Billets de banque (falsifiés ou contrefaits), 173; 176 à 178; 192 à 192-2; 213; 214.

Blanchiment d'argent, 506-1 à 506-7.

Blessures.

- volontaires, 392; 398 à 401bis.
- involontaires, 418; 420.
- excusables, 411 à 415.
- justifiées, 416; 417.

Bris.

- de clôtures, 545; 546.
- de scellés, 283 à 288.

Bruit et tapage nocturnes, 561, 1°; 562.

Calomnie, 443; 444; 446; 447; 450 à 452.

Cel frauduleux, 508.

Certificat (faux), 203 à 209; 213; 214.

Chantage, 470; 473; 476.

Chemin de fer.

- entrave à la circulation, 406 à 408; 422.
- destruction, 521; 522.
- destruction de cales, 534.

Chien attaquant les passants, 556, 3°.

Circonstances atténuantes, 73 à 79; 566.

Circulation fictive de traites, 509.

Coalition de fonctionnaires, 233 à 236; 260.

Coauteur d'un crime ou délit, 66.

Comblement de fossés, 545.

Commerce électronique, 196; 197; 487; 488; 509-1 à 509-3.

Complices d'un crime ou délit, 67 à 69.

Confiscation, 7, 3°; 14, 3°; 19; 21, 2°; 21, 5°; 31; 32; 32-1; 64.

Concussion, 243; 244; 260.

Concours.

- de contraventions, 58.
- de délits, 60.
- de délits et de contraventions, 59.
- de crimes, 61; 62.
- de crimes et de délits ou contraventions, 61.
- idéal, 65.

Contrefaçon (Voir également Faux).

- clés, 488.
- coupons de transport, 184; 213; 214.
- effets publics, actions, obligations, coupons d'intérêts, billets de banque, 174 à 179; 192 à 192-2; 213; 214.
- monnaie, 162 à 170; 192 à 192-2; 213; 214.
- sceaux, timbres, poinçons, marques, 179 à 192-2; 213; 214.
- signes monétaires, 173, 176 à 178, 192 à 192-2, 213, 214, 501.

Corruption de fonctionnaires publics, 246 à 253; 260.

Coupons.

- d'intérêts (contrefaits ou falsifiés), 174 à 178; 192 à 192-2; 213; 214.
- de transport (contrefaits ou altérés), 184; 192 à 192-2; 213; 214.

Coups.

- et blessures volontaires, 392; 398 à 401bis.
- et blessures involontaires, 418; 420.
- excusables, 411 à 415.
- justifiés, 416; 417.
- à un député, ministre, magistrat, 278; 279.
- à un agent de l'autorité, 280; 281.
- à un ministre d'un culte, 145; 146.
- à un témoin, 282.

Cultes.

- liberté, 142; 143.
- délits commis par les ministres d'un culte, 267; 268.
- coups et outrages à un ministre d'un culte, 145; 146.
- outrage à objet d'un culte, 144.

Dégradation (Voir également Altération, Destruction, Détérioration).

- d'appareils télégraphiques, 524; 525; 563, 5°; 564.
- de clôtures, 563, 2°; 564.
- de tombeaux, monuments, objets d'art, 526.

Délaissement d'enfants, 354 à 360.

Démence, 71.

Déni de justice, 258; 260.

Dénonciation calomnieuse, 445; 450.

Dénonciation.

- d'association criminelle, 326.
- de faux-monnayeurs, 192.
- des infractions contre la sûreté de l'Etat, 136.

Dépêche télégraphique.

- faux, 193; 211 à 214.
- violation du secret, 149; 150; 152 à 154.
- destruction, 149.

Déplacement de bornes, 545; 546.

Destitution, 7, 4°; 10.

Destruction (Voir également Altération, Dégradation, Détérioration).

- d'actes, titres, pièces etc. par un fonctionnaire, 241; 242; 244; 260.
- d'amarres ou de cales, 534.
- d'animaux, 538 à 543; 557, 5°; 559, 2°, 3°, 4°; 563, 4°; 564.
- de clôture, 545; 546.
- de construction, machines à vapeur, appareils télégraphiques, 521 à 525; 563, 5°; 564.
- par explosion, 520.
- causée par les inondations, 547 à 550.
- d'objets saisis, 507.
- de propriétés mobilières d'autrui, 528 à 532.
- de récoltes, plantes etc., 535 à 537; 543.
- de titres, documents ou autres papiers, 527.
- de tombeaux, monuments, objets d'art, 526.

Détention illégale et arbitraire, 147; 155 à 157; 159; 434 à 438.

Détérioration (Voir également Altération, Dégradation, Destruction).

- de marchandises ou de matières premières, 533.

- de propriétés mobilières d'autrui, 528 à 532.

Détournement.

- commis par un fonctionnaire public, 240 à 242; 244; 260.
- d'objets saisis, 507.
- d'une pièce produite en justice, 495.

Devins, 563, 1°; 564.

Diffamation, 443; 444; 446; 450 à 452.

Discrimination raciale, 454; 455.

Divulgateur méchant, 449.

Dommages et intérêts, 44; 45; 49; 50.

Droits interdits aux condamnés, 11 à 13.

Duel, 423 à 433.

Eclairage des obstacles, 551, 5°.

Edifices menaçant ruine, 551, 7°.

Effets de commerce tirés en l'air, 509.

Effets publics (contrefaits ou falsifiés), 174 à 178; 192 à 192-2; 213; 214.

Elections, 137; 138; 141.

Empêchement de correspondances télégraphiques ou téléphoniques, 524; 525.

Empiètement des autorités administratives et judiciaires, 237 à 239; 260.

Empoisonnement.

- de personnes, 392; 397.
- d'animaux, 538; 543.

Emprisonnement correctionnel, 14, 1°; 15.

Enfants.

- attentat à la pudeur et viol, 372 à 378.
- corruption et prostitution, 379 à 381.
- défaut de déclaration de naissance, 361.
- délaissement, 354 à 360.
- enfant trouvé, non-remise à l'officier de l'état civil, 362.
- enlèvement d'enfant de moins de 7 ans, 364.
- exposition, 354; 355.
- maltraitement, 401bis.
- non-représentation d'un enfant de moins de 7 ans, 367.
- outrage public aux bonnes mœurs, 385bis.
- port à l'hospice, 366.
- recel, 365.
- suppression, substitution, supposition, 363.

Entraves.

- à la circulation du chemin de fer, 406 à 408; 422.
- à l'exercice du culte, 142; 143.
- à la liberté des enchères ou soumissions etc., 314.
- aux travaux publics, 289 à 291.

Escroquerie, 496; 504.

Espionnage, 116ss.

Etat civil.

- acte, 263 à 265.

Etat de nécessité, 71.

Euthanasie, 397-1.

Evasion de détenus, 95; 96; 332 à 337.

Excitation à la débauche, 379 à 381.

Excuse.

- définition, 72.
- absolutoire, 134; 136; 192; 260; 273; 300; 304; 326; 335; 416; 417; 426; 452; 509.
- atténuante, 411 à 415.

Explosion, 520.

Exposition d'enfant, 354; 355.

Extinction des peines, 86 à 99.

Extorsion, 470; 473; 476.

Falsification (Voir Contrefaçon, Faux).

Fausse alerte, 319.

Fausse attestation, 209-1.

Fausse traduction intentionnelle, 221; 222; 224; 225.

Faux.

- certificat, 203 à 209; 214.
- coupons de transport, 184; 213; 214.
- dépêche télégraphique, 193; 211 à 214.
- écritures privées, 193; 196; 197; 213; 214.
- écritures publiques, 193; 197; 213; 214.
- effets publics, actions, obligations, coupons d'intérêt, billets de banque, 174 à 179; 192 à 192-2; 213; 214.
- feuilles de route, 200 à 202; 214.
- monnaie, 162 à 170; 192 à 192-2; 213; 214.
- passeports, permis de chasse ou de pêche, livrets, 198 à 199bis; 202; 214.
- registre des logeurs et aubergistes, 210; 214.
- sceaux, timbres, poinçons, marques, 179 à 192-2; 213; 214.
- signes monétaires 173; 176 à 178; 192 à 192-2; 213; 214; 501.
- témoins d'un faux, 199; 209; 214.
- usage de faux, 197; 212 à 214.

Faux nom, 231.

Faux serment, 226.

Faux témoignage, 215 à 222; 224; 225.

Fermeture d'entreprise et d'établissement, 7, 6°; 14, 5°.

Feu (Voir Incendie).

Feuilles de route (contrefaites et falsifiées), 200 à 202; 214.

Fonctionnaires.

- abus d'autorité, 254 à 256; 260.
- atteinte aux droits garantis par la Constitution, 247 à 259.
- attentat à la pudeur et viol, 377.
- attribution de faux nom ou de faux titre de noblesse, 232.
- bris de scellés, 284.
- circonstance aggravante tirée de la qualité de fonctionnaire, 266.
- coalition, 233 à 236; 260.
- concussion, 243; 244; 260.
- corruption, 246 à 253; 260.
- détournement, 240 à 242; 244; 260.
- empiètement des autorités administratives et judiciaires, 237 à 239; 260.
- exercice de l'autorité publique illégalement anticipé ou prolongé, 261; 262.

- faux, 194; 195; 197; 213; 214.
- faux certificat, 208; 213; 214.
- fausse dépêche télégraphique, 211.
- fournitures à l'armée (inexécution, retard, fraude), 292 à 298.
- immixtion dans les affaires dont ils ont l'administration ou la surveillance, 246; 260.
- passeport délivré à un inconnu, 202.
- prostitution, corruption de la jeunesse, 380.
- violences illégitimes, 257; 260.
- vol commis par un fonctionnaire à l'aide de ses fonctions, 467; 471; 472.

Fraude à restaurateur et à voiturier, 491.

Fraude informatique, 509-1s.

Grâce, 87.

Grivèlerie, 491.

Harcèlement obsessionnel, 442-2.

Homicide.

- volontaire, 392 à 397; 401; 401bis; 404; 408; 410.
- involontaire, 418; 419; 422.
- excusable, 411 à 415.
- justifié, 416; 417.

Immixtion.

- dans l'exercice des pouvoirs législatif ou judiciaire, 239; 260.
- dans des fonctions publiques, 227.
- des magistrats de l'ordre judiciaire dans l'exercice des pouvoirs législatifs ou exécutif, 237; 238; 260.

Immunité du dénonciateur, 136; 192; 300; 304; 326.

Immunité parlementaire, 158.

Imprimés sans indication du nom, etc., de l'auteur ou de l'imprimeur, 299; 300.

Incendie.

- volontaire, 510 à 518.
- (dit) involontaire, 519.

Infanticide, 392; 396.

Infraction.

- définition, 1.
- commise au Grand-Duché, 3.
- commise à l'étranger, 4.
- concours, 58 à 65.

Inhumation, 315.

Injure-délit, 448; 450; 451; 452.

Injure verbale, 561, 7°; 562.

Inondation.

- des propriétés d'autrui, 549; 550.
- d'une mine, 547; 548.

Insolvabilité frauduleuse, 391ter.

Interdiction de droits, 7, 5°; 11; 12; 13; 14, 4°; 24.

Interdiction d'exercer certaines activités professionnelles, 7, 8°; 14, 7°; 18.

Interdiction de conduire certains véhicules, 14, 8°; 25, 3°.

Intérêts financiers des Communautés Européennes, 496-2 à 496-4.

Jet.

- de pierres, etc., contre des constructions et des voitures. 557, 4°.
- de substances incommodes ou salissantes. 552, 5°; 563, 3°; 564.

Jeux de hasard, 305; 557, 3°.

Justification (causes de), 70ss.; 152.

Lacération d'affiches, 560, 1°.

Légitime défense, 416; 417.

Libération conditionnelle, 100.

Liberté individuelle (atteinte), 147; 155 à 157; 159; 434 à 438.

Loteries, 301 à 304; 557, 3°.

Maisons.

- de débauche, 379bis à 381.
- de jeux, 305.
- de prêts sur gages, etc., 306 à 308; 459.

Maraudage, 557, 6°.

Mariage, 264; 265; 267.

Marques (contrefaçon, falsification), 179 à 192-2; 213; 214.

Médecin.

- attentat à la pudeur et viol, 377.
- secret professionnel, 458.

Menace d'attentat contre les personnes et les propriétés, 327 à 330-1.

Mendicité.

- simple, 563, 6°; 564.
- qualifiée, 342 à 346.

Meurtre.

- définition, 392; 393.
- excusable, 411 à 415.
- justifié, 416; 417.
- commis pour faciliter le viol, 376.
- commis pour faciliter le vol, etc., 475.
- commis pour faciliter la destruction ou les dégâts, 532.

Ministre des cultes.

- coups et outrages, 145; 146.
- délits, 267; 268.

Monnaie.

- altération, contrefaçon, mise en circulation, 162 à 170; 192 à 192-2; 213; 214; 497.
- refus de recevoir en paiement les monnaies ayant cours légal, 556, 4°.

Nécessité (état de), 71.

Non rétroactivité de la loi pénale, 2.

Non représentation d'enfant, 371-1.

Objets obscènes, 383; 385bis; 386.

Obligations (contrefaçon et falsification), 174 à 178; 192 à 192-2; 213; 214.

Organisation criminelle, 324bis, 324ter.

Outrage.

- à ministre d'un culte, 145.
- aux objets d'un culte, 144.
- à corps constitué, 277.
- à un député, un ministre, un magistrat, 275.
- à un officier ministériel etc., 276.
- à témoin, 282.

Outrages publics aux bonnes mœurs, 383 à 386.

Parricide, 392; 395.

Participation à un crime, 66 à 69.

Peines.

- applicables aux personnes morales, 34 à 40
- applicables aux personnes physiques, 7 à 32.
- correctionnelles, 14 à 24.
- criminelles, 7 à 13.
- de police, 25; 26.
- extinction, 86 à 89.

Peines de substitution, 14, 9°; 21; 22.

Poids et mesures.

- détention de faux poids et mesures, 561, 4°; 562.
- emploi de poids et mesures non-autorisés, 561, 8°; 562.

Poinçons (contrefaçon et falsification), 179 à 192-2; 213; 214.

Port.

- de faux-nom, 231.
- illégal de costumes, uniformes, décorations, etc., 228; 229.
- illégal de titres de noblesse, 230.

Prescription.

- des condamnations civiles, 99.
- des peines, 91 à 96.

Prise d'otage, 442-1.

Prix (hausse ou baisse frauduleuse) 311; 312.

Profanation de cadavre, 453.

Proposition de commettre un crime, 331.

Provocation.

- crimes et délits en général, 66.
- homicide, coups et blessures, 411; 414.

Proxénétisme, 379bis à 381.

Publication ou affichage des condamnations

- pour crimes, 7, 7°.
- pour délits, 14, 6°.

Publications obscènes, 383; 385bis; 386.

Racisme, 454 à 457-4.

Racolage en vue de la débauche, 382.

Rébellion, 269 à 274.

Recel.

- de bandes sédicieuses, 133.
- de cadavres, 340; 341.
- d'enfant, 365.
- d'espions, 120septies; 121.
- d'inculpés ou de condamnés, 339; 341.
- de malfaiteurs, 324 à 326.
- d'objets obtenus à l'aide d'un crime ou d'un délit, 505; 506.

Récidive, 54 à 57-1; 562; 565.

Réclusion, 7, 1°; 8.

Refus.

- d'intervention de la force publique, 259; 260.
- de recevoir des monnaies légales, 556, 4°.

Réquisition illégale de la force publique, 254 à 256; 260.

Restitution, 44; 49; 50.

Révisionnisme, 454 à 457-4.

Sceaux.

- application illégale de vrais sceaux, timbres, poinçons et marques, 185 à 187-1; 213; 214.
- contrefaçon et falsification, 179 à 192-2; 213; 214.

Scellés (bris), 283 à 288.

Secret d'affaires ou de fabrication (divulgaration méchante), 309.

Secret.

- de lettres et dépêches télégraphiques, 149; 150; 152 à 154; 460.
- professionnel, 458.

Sédition, 274-1.

Sépultures.

- violation, 453.
- destruction, 526.

Solidarité (restitutions, dommages et intérêts et frais), 50.

Subornation de témoins, etc., 223 à 225.

Suppression de bornes, etc., 545; 546.

Sûreté.

- extérieure de l'Etat, 113 à 123octies.
- intérieure de l'Etat, 124 à 135; 235.

Tapage nocturne, 561, 1°; 562.

Tentative de crime ou de délit, 51 à 53.

Terrorisme, art. 135-1 à 135-8 ; 506-1.

Timbres (contrefaçon ou falsification), 179 à 192-2; 213; 214.

Tir d'armes à feu en lieux prohibés, 553, 1°.

Titre de noblesse (protection) 230; 232.

Tombeaux.

- destruction, 526.
- violation, 453.

Torture, 260-1 à 260-4, 438; 473; 476.

Trahison, 115 à 117.

Traite des êtres humains, 379, 379bis; 382-1 à 382-3.

Tromperie.

- sur l'identité, la nature, l'origine de la chose vendue, 498; 504.
- sur la qualité de la chose vendue, 499; 504.

Trouble de l'ordre public dans les marchés, 313.

Usage.

- de sceaux, timbres, poinçons, marques etc. contrefaits, 179 à 192-2.
- de faux en écritures, 197; 213.
- de fausse dépêche télégraphique, 212; 213.
- de faux passeports, permis de chasse ou de pêche, livrets, feuilles de route et certificats, 198; 199; 200; 207 à 209; 213.

Usurpation de fonctions, titres ou noms, 227 à 232bis.

Usurpation de terrain, 545; 546.

Vagabondage.

- définition, 347.
- simple, 563, 6°; 564.
- qualifié, 342 à 344.

Vente ou exposition d'écrits ou d'objets obscènes, 383; 385bis; 386.

Viol, 375 à 378.

Violation.

- de domicile, 148; 152 à 154; 439 à 442; 563, 8°; 564.
- de l'immunité ministérielle ou parlementaire, 158.
- du secret des dépêches télégraphiques, 149; 150.
- du secret des lettres, 149; 150.
- du secret professionnel, 458.
- de tombeaux ou sépultures, 453.

Violence domestique, 330-1 ; 377 ; 409 ; 438-1 ; 439 ; 448.

Violences.

- généralités (Voir Coups et blessures).
- causant un avortement, 348; 349.
- illégitimes d'un fonctionnaire, 257; 260.

Voies de fait et violences légères, 563, 3°; 564.

Voie publique.

- défaut de nettoyage, 551, 3.
- encombrement, 551, 4°.
- dépôt de choses nuisibles ou insalubres, 552, 1°.

Vol.

- définition, 461.
- simple, 463; 465; 466.

- tentative, 466.
- qualifié, 467 à 469; 471 à 487.
- commis entre époux, descendants, etc., 462.
- domestique, 464 à 466.
- d'essence, 491.
- d'usage, 461.
- de fruits consommés sur place, 552, 4°.
- de récoltes ou fruits pendants, 557, 6°.
- de gazon, pierres, etc., 560, 2°.

Voleur surpris en flagrant délit, 469; 473.